

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 2 octobre 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Gaétan Falardeau était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2017-10-02

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2017-10-03

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2017-10-04

Organisation d'activités à l'occasion de la fête d'halloween

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil accorde un budget de 200 \$ au service des loisirs pour l'organisation d'activités à l'occasion de la fête d'halloween.

2017-10-05

Adoption du deuxième projet de règlement URB-05.04 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 (droits acquis applicable aux unités d'élevage porcin sur fumier liquide)

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le deuxième projet de règlement URB-05.04 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 (droits acquis applicables aux unités d'élevage porcin sur fumier liquide) soit adopté tel que déposé.

2017-10-06

Adoption du règlement 251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le règlement 251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire soit adopté tel que déposé.

2017-10-07

Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal.

Attendu que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2017-10-08

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Estimation des besoins.

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Alban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Alban prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) pompiers pour le programme ONU au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

2017-10-09

Autorisation de signature – Entente de gestion d'équipements récréotouristiques avec la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP).

Considérant que la Municipalité exploite le Parc des Chutes et offre différentes activités culturelles et récréotouristiques dans le secteur des gorges de la Rivière Sainte-Anne;

Considérant que la Municipalité est propriétaire de deux des trois lots constituant le secteur des gorges de la Rivière Sainte-Anne et qu'elle occupe le troisième par le biais d'une entente intervenue avec Algonquin Power (Canada) Holdings inc.;

Considérant que la Municipalité est propriétaire du Centre de ski de fond « Les portes de l'enfer »;

Considérant que la Municipalité est aussi propriétaire de différents terrains dans le Parc naturel régional de Portneuf sur lesquels une paroi d'escalade, des sentiers pédestres et des emplacements de camping sont notamment aménagés;

Considérant que la Municipalité souhaite confier au Gestionnaire l'exploitation, l'organisation et la gestion d'équipements et de lieux destinés à la pratique d'activités culturelles et récréotouristiques;

Considérant les articles 7, 8 et 93 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec la CGPNRP, tel que déposé.

2017-10-10

Vente du vieux camion-citerne

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à un appel d'offre pour la vente du vieux camion-citerne du service incendie de la Municipalité de Saint-Alban.

2017-10-11

Avis relatif à l'émission d'un bail par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) – Secteur du Lac Montauban.

Concernant que des villégiateurs du Lac Montauban ont présenté une demande (dossier numéro 000048-16-903) au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour l'émission de deux baux au fin de construction de cabanon/hangar. Lesdits baux pouvant avoir pour effet de permettre l'installation de quais en bordure du Lac Montauban;

Considérant que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) demande l'avis de la Municipalité et de la MRC avant l'émission de tels baux;

Considérant que la construction de cabanon/hangar, considéré comme des bâtiments complémentaires, nécessite la présence préalable d'un bâtiment principal qui n'est pas autorisé par le règlement de zonage dans cette zone;

Considérant que ce secteur est situé à l'intérieur du Parc naturel régional de Portneuf et qu'il y a lieu de ne pas favoriser l'octroi de nouveaux droits à des fins privées;

Considérant que si la Municipalité se prononçait en faveur de ce projet, elle ouvrirait une porte à d'autres installations du genre en terre publique;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil municipal donne un avis défavorable relativement à l'émission, par le MERN, de baux pour la construction de cabanon/hangar et l'installation de quais dans le secteur du Lac Montauban, dossier numéro 000048-16-903.

2017-10-12

Renouvellement du contrat de travail – Coordinatrice des loisirs

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, soit autorisé à signer le renouvellement du contrat de travail de la coordinatrice des loisirs.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 2 octobre 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 448 528.89 \$ Toujours en date du 2 octobre 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-10-13

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	CHÈQUE	MONTANT \$
GARNEAU, EMILIE	6957	96.25 \$
PETIT, DANIEL	6958	95.00 \$
CHAPITEAUX NORD-SUD	6959	1 207.24 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6960	758.57 \$
MARIO DELAGE	6961	1 580.00 \$
GENEST MICHAEL	6962	7 500.00 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	6963	47.91 \$
BESSETTE, LAURETTE	6964	50.00 \$
PETITE CAISSE	6965	134.45 \$
DENIS COTE	6966	500.00 \$
DION, ANICK	6967	105.12 \$
COMAQ	6968	511.64 \$
AREO-FEU	6969	1 971.32 \$
BELANGER, REAL	6970	5 188.72 \$
COMBEQ	6971	332.28 \$
CONEX	6972	939.35 \$
COURRIER DE PORTNEUF	6973	208.16 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	6974	118.06 \$
DERY TÉLÉCOM	6975	37.93 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	6976	45.99 \$
DOSTIE, VINCENT L.	6977	422.94 \$
FOND. ECOLE SECONDAIRE ST-MARC	6978	120.00 \$
ENGLOBE	6979	3 556.76 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	6980	6 794.18 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	6981	442.64 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6982	6 181.06 \$
GARAGE J.-P. NAUD & FILS	6983	34.38 \$
LES GLISSIERES DESBIENS	6984	26 086.45 \$
GRAYMONT	6985	4 297.23 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	6986	58.45 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6987	505.00 \$
LEFEBVRE, JEAN-PIERRE	6988	50.00 \$
LETTRE MICHEL DURIVAGE	6989	977.29 \$
ANNULE	6990	- \$
MARQUIS, CARMEN	6991	41.35 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6992	40.22 \$
MINI-MIX ST-BASILE	6993	327.11 \$
NAUD, BERNARD	6994	157.19 \$
ORIZON MOBILE	6995	114.41 \$
OUTILS-LOUE	6996	68.95 \$
PERRON, MARIO	6997	135.51 \$
RABAIS CAMPUS	6998	22.94 \$
REGIE REGIONALE	6999	1 888.70 \$
SERVICES MATREC	7000	684.10 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	7001	152.40 \$
TOURNESOL PAYSAGISTE	7002	102.75 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIA	7003	14.96 \$
TREMBLAY BOIS	7004	9 440.98 \$
URLS QUEBEC	7005	114.98 \$
VILLE DE DONNACONA	7006	170.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	7007	168.70 \$
VOHL INC.	7008	99.89 \$
WELSH&FILS (REPARATION DES PONTS)	7009	2 266.16 \$

WSP	7010	3 634.48 \$
ALIMENTATION DUSABLON	7011	7.55 \$
CMP MAYER (2 BUNKER)	7012	3 449.83 \$
	DAS, Fédéral	2 604.69 \$
	DAS, Prov.	6 269.23 \$
	Télus	1 238.78 \$
	Hydro Québec	1 241.95 \$
	Eko	620.56 \$
	SALAIRE	11 665.30 \$
	TOTAL:	117 698.04 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2017-10-14

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h30.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »